

	• être âgé de 4 ans	1	Revenu mensuel supérieur à 2854€ (1)(2)	Annuels 31 jours	क्ष्मेंब्रू क्ष्मेंब्रू	606,10 € 303 € 58 € 29 €	10 déplacements 15,70 € 9,30 €	en fonction de la durée de validité des droits mentionnée sur vos justificatifs (3)	• pour les invalides civils, de vue ou du travail : - Dernier avis d'impôt (4) (Uniquement pour les invalides de 50 à 79%)
Invalides de 50% à 79%	et +, • être titulaire d'une carte d'invalidité ou d'une carte mobilité inclusion en cours de validité, • être une personne invalide civil, de vue, de guerre ou du travail, dont le taux d'incapacité est compris entre 50 et 79% ou de 80% et plus.	2	Revenu mensuel entre 1427€01 et 2854€ ⁽¹⁾⁽²⁾	Annuels	Partel	606.10 € 190,20 €	10 déplacements	- Notification de décision du taux d'incapacité déli par la Maison Départementale Personnes Hand' (MDPH), en cours validité pour les invalie guerre :	- Notification de décision du taux
				31 jours	P≱teľ	58€ 18,20€			par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), en cours de validité. • pour les invalides de guerre:
		3	Revenu mensuel entre 1034€01 et 1427€ (1)(2)	Annuels	Partel	606,10 € 129,60 €	10 déplacements		
				31 jours	Partell	58 € 12,40 €	4,80€		
		4	Revenu mensuel inférieur ou égal à 1034€ ^{(1) (2)}	Gratuité	Pastel	-	-		- Dernier avis d'impôt (4) (Uniquement pour les invalides de 50 à 79%) - Carte d'invalidité
Invalides de 80% et +		4	-	Gratuité	Pastel	-	-	en fonction de la durée de validité des droits mentionnée sur vos justificatifs (3)	délivrée par l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG), en cours de validité.

sur vos justificatifs (3)

(1) calcul du revenu mensuel individuel = revenu fiscal de référence / 12 / nombre de parts du foyer. (2) valeurs au 30 avril 2025 (revalorisation en fonction des indicateurs officiels). (3) ce droit à réduction est renouvelable, sous réserve de remplir les conditions requises, 1 mois maximum avant sa fin de validité. (4) jusqu'au 30 septembre 2025, vous pouvez présenter votre avis d'impôt 2024 sur les revenus 2023. À partir du 1er octobre 2025, vous devez présenter votre avis d'impôt 2025 sur les revenus 2024.

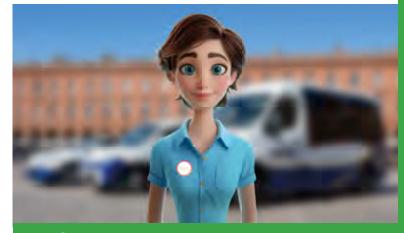
Accompagnants

Vous avez besoin d'un accompagnant pour faciliter vos déplacements?

Une carte Pastel peut vous être délivrée, au bénéfice d'un accompagnant éventuel. Cette carte « accompagnant » permet d'accéder à un titre de transport à tarif réduit, ou à une gratuité selon votre situation. Elle ne peut être utilisée qu'en présence de la personne accompagnée.

Le titulaire de la carte mobilité inclusion (CMI) est une personne :	L'accompagnateur peut bénéficier :	Conditions d'accès	Titres disponibles	Durée de validité du droit à réduction
invalide de 80% et +, mention besoin d'accompagnement	de la gratuité des transports		Gratuité 🚟 -	
invalide de 80% et +		Être accompagnateur d'une personne		
invalide de 50 à 79%	d'une réduction sur les 10	titulaire d'une CMI	15,70 € 10	
invalide de moins de 50%	déplacements		Sepacements	

La carte mobilité inclusion, mention « Priorité pour personne handicapée », présentée seule, ne permet pas de mesurer le taux d'incapacité reconnu par la MDPH. Vous devez présenter la notification de décision MDPH associée.



TISSÉO MOBIBUS

Tisséo Mobibus est un service de Transport à la demande adapté aux personnes à mobilité réduite.

Tisséo Mobibus bénéficie d'une tarification spéciale, consultable sur <u>tisseomobibus.com</u> ou par téléphone au 09 69 39 31 31 (appel non surtaxé).